

INDONÉSIE / TIMOR-LESTE

Justice pour le Timor-Leste : les Nations unies traînent des pieds tandis que les coupables sont en liberté

Index AI : ASA 21/013/2004

ÉFAI

Embargo : mardi 13 avril 2004 (20 h 01 TU)

DÉCLARATION COMMUNE D'AMNESTY INTERNATIONAL ET DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE DU SYSTÈME JUDICIAIRE

Dans un communiqué commun diffusé ce jour (mardi 13 avril 2004), Amnesty International et le *Judicial System Monitoring Programme* (JSMP, Programme de surveillance du système judiciaire)* ont déclaré que les auteurs de crimes contre l'humanité et autres crimes graves commis au Timor oriental en 1999 échapperont à la justice, à moins que les Nations unies ne respectent leur engagement de les traduire en justice.

Il existe deux processus indépendants pour enquêter sur les violations graves du droit international humanitaire et des droits humains commises au Timor oriental en 1999 et juger les auteurs présumés, mais l'un de ces processus s'est révélé fondamentalement inadapté et l'autre ne va sans doute pas aboutir.

Le rapport *Justice for Timor-Leste: The way forward* détaille les problèmes posés par le tribunal spécial des droits humains pour le Timor oriental en Indonésie. D'après ses conclusions, le fonctionnement de ce tribunal est tellement problématique et le résultat des quelques procès qui ont eu lieu tellement peu satisfaisant, qu'il est préférable de suspendre son activité jusqu'à ce que des réformes fondamentales aient lieu. En attendant, les Nations unies doivent prendre des mesures pour éviter l'impunité.

Ce rapport examine également le processus judiciaire mis en œuvre au Timor-Leste. Malgré quelques progrès récents, il est improbable que toute la lumière soit faite sur les événements de 1999 et que tous les responsables soient traduits en justice.

Au Timor-Leste, l'activité du Groupe d'enquête sur les crimes graves et celle des Collèges spéciaux est limitée par l'insuffisance de moyens, l'engagement incertain du gouvernement du Timor-Leste et surtout le refus de coopération de l'Indonésie. Deux cent-quatre-vingt-un

suspects sur 369 (soit un peu plus des trois quarts d'entre eux) inculpés au Timor-Leste sont en liberté en Indonésie et cette dernière refuse jusqu'à présent de les renvoyer au Timor-Leste pour qu'ils soient traduits en justice.

« En 1999, les Nations unies et un certain nombre de gouvernements se sont dits horrifiés par la violence au Timor oriental, mais au bout de quatre ans ils n'affichent pas la volonté de favoriser la poursuite des enquêtes et des poursuites pénales et l'Indonésie ne paraît pas soumise à une pression très forte pour l'inciter à coopérer », ont déclaré Amnesty International et le JSMP.

Les deux organisations exhortent le Conseil de sécurité des Nations unies à rendre effective son exigence de justice en appuyant le processus judiciaire en place au Timor-Leste et en cherchant d'autres solutions que le tribunal spécial des droits humains pour le Timor oriental en Indonésie.

« Pendant que les Nations unies traînent des pieds, les responsables des graves crimes perpétrés au Timor oriental sont en liberté et dans bien des cas ils sont au sein de l'armée ou de la police. Aussi, il n'est pas surprenant que ce type de violations, si ce n'est son étendue, ait été constaté depuis en Indonésie. »

À titre de premier pas, les deux organisations demandent aux Nations unies de constituer immédiatement un comité indépendant d'experts chargés d'évaluer les obstacles techniques et politiques à l'établissement de la justice au Timor-Leste. Ce comité devra recommander au Conseil de sécurité des mesures permettant de garantir aussitôt que possible la tenue d'enquêtes et de procès efficaces et crédibles.

En particulier, les Nations unies doivent maintenant prendre véritablement en compte les conclusions de leur propre Commission d'enquête internationale sur le Timor oriental qui avait recommandé en janvier 2000 la création d'un tribunal pénal international sur le Timor oriental.

Amnesty International et le JSMP demandent également aux différents pays de fournir une aide technique et financière au Groupe d'enquête sur les crimes graves et aux Collèges spéciaux du Timor-Leste. Tous les pays doivent être prêts à arrêter et à extradier les personnes inculpées par le procureur général du Timor-Leste ou à les déférer devant leurs propres tribunaux.

Complément d'information

Le 30 août 1999, dans le cadre d'un scrutin organisé par les Nations unies, la population de la République démocratique du Timor-Leste (ex-Timor oriental) s'est prononcée en faveur de l'indépendance vis-à-vis de l'Indonésie. Au cours des mois qui avaient précédé cette consultation et immédiatement après, des milices soutenues par les forces de sécurité indonésiennes avaient mené une campagne de violences, d'intimidation et de meurtres. On estime qu'environ 1 400 personnes, en majorité des partisans de l'indépendance, ont été tuées. D'autres ont été victimes d'atteintes aux droits humains, en particulier de torture et de viol. Plus de 250 000 personnes, soit près du tiers de la population du Timor-Leste, ont été expulsées de force ou ont fui vers le Timor occidental qui appartient à l'Indonésie. Vingt-huit-mille d'entre elles s'y trouvent toujours.

La Commission d'enquête internationale sur le Timor oriental créée par les Nations unies a conclu que des violations graves du droit international humanitaire et des droits humains avaient eu lieu au Timor oriental. Elle a recommandé la création d'un tribunal pénal international sur le Timor oriental. Néanmoins, le secrétaire général et le Conseil de sécurité des Nations unies ont accepté l'engagement formulé début 2000 par l'Indonésie de poursuivre les suspects devant ses propres tribunaux.

Dix-huit personnes ont été jugées en Indonésie par le Tribunal spécial des droits humains pour le Timor oriental. Six ont été déclarées coupables et condamnées à des peines allant de trois à dix ans d'emprisonnement, elles ont été laissées en liberté dans l'attente de leur procès en appel. Plusieurs d'entre elles sont toujours en service actif dans l'armée ou dans la police.

En 2000, un processus analogue a été créé au Timor oriental par l'Administration transitoire des Nations unies au Timor oriental (ATNUTO). À ce jour, 81 actes d'accusation ont été prononcés contre 369 personnes. Cinquante-cinq de ces actes d'accusation concernent des crimes contre l'humanité à l'encontre de 339 personnes. Quarante-neuf accusés ont été condamnés par les Collèges spéciaux et un seul a été acquitté.

Le mandat de l'opération de maintien de la paix au Timor-Leste, la Mission d'appui des Nations unies au Timor oriental (MANUTO), devait initialement s'achever en mai 2004. Il sera sans doute prolongé et le processus concernant les crimes graves continuera sans

doute à bénéficier d'une aide limitée portant essentiellement sur la défense des inculpés et le système judiciaire. Par manque de moyens, des centaines d'assassinats et de graves violations des droits humains ne donneront pas lieu à des enquêtes. ●

* Le JSMP a été établi au début de 2001 à Dili, Timor-Leste. Il surveille les tribunaux et produit des analyses juridiques ainsi que des rapports thématiques dans le but de renforcer le système judiciaire du Timor-Leste.

Vous pouvez consulter le texte intégral du rapport intitulé [Justice for Timor-Leste: The way forward](#) (index AI: ASA 21/006/2004) sur le site d'Amnesty International.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres (tél. : +44 20 7413 5566) ou le JSMP à Dili, Timor-Leste (tél. : +670 390 323 883. Vous pouvez aussi consulter le site d'Amnesty International (<http://www.amnesty.org>) ou du JSMP (<http://www.jsmp.minihub.org>).